



## Contravention bus moins de 13 ans

-----  
Par Mariedel

Bonjour,

Mon fils de 12 ans s'est prit une amende par un contrôleur de bus pour absence de titre de transport ( il a oublié sa carte ce jour là mais à un abonnement annuel) est-ce légal de donner une amende à un mineur de moins de 13 ans? Pouvez vous me trouver le texte de loi? Si poursuite huissier trésor public, qui doit payer? Et quel tribunal est compétent? Cordialement.

-----  
Par vivi2501

vous allez être dans l'obligation de payer l'amende concernant votre enfant qui n'était pas en règle lors du contrôle effectué dans le bus.